

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00138

Numéro SIREN : 382 355 568

Nom ou dénomination : @COM.BRIVE

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2018 sous le numéro de dépôt 6841

Greffé du tribunal de commerce de BRIVE

6 RUE SAINT BERNARD
BP 60431
19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX
Tél : 0555177676

A COM EXPERTISE

BP 50083

34 BD Louis Jean Malvy

46200 SOUILLAC

Nos références : / CML

BRIVE, le 22 Août 2018

RECEPISSE DE DEPOT

(Articles R. 123-102 du code de commerce et le cas échéant, R. 123-112 à R. 123-119 du code de commerce)

Numéro d'identification : 382 355 568

Numéro de gestion : 1991 B 00138

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination : @COM.BRIVE

Adresse :
R ERNEST COMTE
ZI LA MARQUISIE
19100 BRIVE

Le greffier soussigné constate avoir reçu en dépôt l'(les) acte(s) ou la(les) pièce(s) ci-après :

Numéro du dépôt: 6841

Date du dépôt: 22/08/2018

- *Acte en date du :* 06/07/2018

Déclaration de conformité

Décision: Fusion définitive

Le Greffier,

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le soussigné Jean AUDUBERT agissant tant en qualité de Gérant de la société @COM.BRIVE, SARL au capital de 640 357 euros, dont le siège social est RUE ERNEST COMTE ZI LA MARQUISIE 19100 BRIVE LA GAILLARDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 382355568, qu'en qualité de Président de la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 420 000 euros dont le siège social est Rue Ernest Comte ZI LA MARQUISIE 19100 BRIVE LA GAILLARDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 430422741,

Fait les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de BRIVE, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSE

1) Le gérant de la société @COM.BRIVE et le Président de la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL ont arrêté un projet de traité de fusion entre les deux sociétés et donné chacun à son Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

Le projet de traité de fusion des deux sociétés NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL et @COM.BRIVE, signé par le Président de chacune des deux sociétés, suivant acte sous signature privée en date du 31/03/2018, contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL devant être transmis à la société @COM.BRIVE.

La société @COM.BRIVE ayant détenu en permanence la totalité du capital social de la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétés NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL et @COM.BRIVE, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10 dudit code.

2) Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de BRIVE le 14/05/2018 pour les sociétés NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL et @COM.BRIVE.

3) L'avis du projet de fusion prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au Bodacc en date du 16/05/2018 pour la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL.

L'avis du projet de fusion prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au Bodacc en date du 16/05/2018 pour la société @COM.BRIVE.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

4) L'ensemble des documents visés à l'article R. 236-3 du Code de commerce ont été tenus à la disposition des associés de la société @COM.BRIVE, au siège social, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

5) La fusion était ainsi définitivement réalisée et la dissolution, sans liquidation, de la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL, immédiate au 30 juin 2018.

6) L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL par la société @COM.BRIVE et l'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL ont été publiés dans le journal d'annonces légales "Union Puydanne" en date du 06/07/2018.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Le soussigné, ès-qualités, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatées ci-dessus ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BRIVE, avec un exemplaire de la présente déclaration, un exemplaire du traité de fusion et de ses annexes.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société @COM.BRIVE et à la radiation de la société NUMERO 7 EXPERTISE ET CONSEIL du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à BRIVE
Le 06/07/2018
En 4 exemplaires

